

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**PREAVIS No 13/2010**

**concernant la remise à ciel ouvert du  
ruisseau de la Scie au lieu-dit « A la  
Cheneau »**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance de la commission ad hoc:  
8 septembre 2010 à 19h00

en salle de la Municipalité  
route des Deux-Villages 23

St-Légier-La Chiésaz, le 16 août 2010

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Introduction

Le ruisseau de la Scie a sa source aux Chevalleyres, sur le territoire de la Commune de Blonay. Il s'écoule dans son lit naturel, jusqu'à l'entrée du hameau de Leyterand sur environ 400 m, à l'exception d'un petit tronçon de 35 m où il a été canalisé dans une coulisse couverte en pierre et en béton.

Le ruisseau traverse ensuite toute la zone urbaine du village de St-Légier - La Chiésaz dans des collecteurs enterrés. Il est à nouveau à ciel ouvert à l'aval du village, avant de se jeter dans l'Ognonnaz, vers Hauteville.

La coulisse de 35 m située au lieu-dit « A la Cheneau » est en très mauvais état. Sa dimension n'est pas adaptée au débit de crue du ruisseau et volume des matériaux charriés (branches et pierres).

La Commune de St-Légier - La Chiésaz souhaite remettre à ciel ouvert cette partie du ruisseau en lui donnant un gabarit suffisant pour absorber les crues. Ce projet doit toutefois se faire en maintenant un accès entre les parcelles 1523 et 1456 pour franchir le ruisseau.

## 2. Débit du projet

Le bassin versant du ruisseau de la Scie s'est passablement construit ces dernières années dans la région des Chevalleyres, sur le territoire de la Commune de Blonay.

Une convention a été passée entre les communes de Blonay et de St-Légier - La Chiésaz pour gérer les eaux claires de ce bassin versant. Cette convention précise que la Commune de Blonay doit laisser se déverser au maximum 1150 l/s dans le ruisseau de la Scie.

Un système de déversoir doit être créé à cet effet. Le solde des eaux étant conduit dans un autre bassin versant avec un collecteur.

On peut donc admettre que le débit du projet pour le dimensionnement des ouvrages correspond à ce débit maximum de 1150 l/s, le déversoir étant situé à peine 200 mètres en amont du secteur à remettre à ciel ouvert.

## 3. Aménagements projetés

### 3.1 Dimensionnement du lit

Le ruisseau de la Scie a une pente moyenne proche de 25% dans le secteur de « La Chenau ». Il s'écoule dans un vallon avec des berges abruptes, en grande partie boisées. Malgré une déclivité aussi élevée, le lit du ruisseau présente peu

de phénomène d'érosion et de charriage de matériaux, à l'exception des branches. Ceci s'explique en raison de la consolidation des pierres par l'important dépôt de calcaire qui se forme.

Sur le tronçon concerné, le lit est reprofilé avec une pente moyenne d'environ 4%, entrecoupé de petites chutes d'une hauteur de 30 cm, avec au pied des chutes un petit creux de 20 à 30 cm. Ces chutes sont espacées de 3 à 4 m. Ceci permet de reconstituer un profil du lit semblable à celui existant à l'amont de l'aménagement projeté.

La largeur moyenne du nouveau lit correspond à celle du lit à l'amont de l'aménagement, soit 1,5 m. Les berges sont prévues avec une pente de 2 sur 3.

Compte tenu de ce gabarit et de la pente moyenne, la hauteur maximale d'écoulement des eaux se situe entre 0,5 m et 0,6 m.

### 3.2 Aménagement du lit

Il est prévu d'aménager le lit du ruisseau avec un empierrement non bétonné, en utilisant des pierres récupérées de la démolition de l'ancien canal, de volume compris entre 30 et 50 litres. Les pierres seront mises en place de manière irrégulière. Des points d'ancrage avec des blocs de plus grande dimension provenant de carrière seront réalisés.

Des dépôts de calcaires se formeront rapidement et permettront de cimenter naturellement les pierres.

La partie des berges qui sera réaménagée sera stabilisée avec une natte de coco sur une largeur moyenne d'environ 2,0 m pour éviter des problèmes d'érosion en cas de crues importantes, tant que la végétation n'a pas pris le dessus. Des boutures de saules seront plantées sur les berges.

### 3.3 Franchissement du ruisseau

Deux options ont été envisagées pour la traversée du ruisseau avant le chemin :

La première consistait à le franchir avec un gué en pierre bétonnées et la seconde avec un petit ponton.

La première option n'a pas été retenue en raison de la difficulté de réaliser un ouvrage de dimension suffisante pour garantir le passage de l'eau sans risque de débordement en rive droite où se trouve une canalisation d'eaux usées. La réalisation d'un gué aurait par ailleurs nécessité de rehausser le lit de plus de 1,5 m avec comme problème la création d'un replat à l'amont avec risque de dépôt de matériaux et en contre partie avec une accentuation de la déclivité du lit à l'aval.

L'option retenue consiste à réaliser un petit ponton avec des carrelets en mélèze reposant sur des sommiers en béton fixés sur des enrochements bétonnés. Cette option présente l'avantage de permettre la reconstitution d'un lit naturel sur toute la longueur du tronçon corrigé et de modifier le moins possible le profil en long actuel du lit du ruisseau. Le gabarit d'espace libre au droit du ponton est de 1,3 m, soit 0,6 m de hauteur d'eau et 0,7 m de réserve pour les branches et matériaux.

### 3.4 Aménagement annexes

#### Conduite d'eau potable

Une conduite d'eau potable franchit le ruisseau à la hauteur du voûtage actuel et suit le chemin. Cette conduite, avec la vanne de purge, devra être abaissée pour la faire passer sous le lit du ruisseau. Cela nécessitera une reprise de la conduite sur une quinzaine de mètres.

#### Réaménagement du chemin

Le chemin existant a une largeur d'environ 2,20 m. Il est faiblement fondé et risque d'être fortement sollicité pendant les travaux. Il est donc prévu de le renforcer en fin de chantier pour lui donner une largeur carrossable de 2,5 m, ce qui facilitera l'accès des véhicules pour assurer l'entretien des berges du ruisseau et en particulier pour récupérer les branches et bois morts.

#### Herse à bois

Une herse à bois sera aménagée à l'amont du ponton pour récupérer les branches charriées par le ruisseau, à un emplacement où il est relativement aisé d'accéder avec un véhicule équipé d'un grappin.

## 4. Devis estimatif des travaux

Le devis général des travaux établi par le bureau d'ingénieurs forestiers Tecnat SA sur la base des soumissions rentrées se répartit selon les positions suivantes :

A. Aménagement du ruisseau (travaux subventionné à 60%)		
Installation de chantier	CHF	1'000.00
Travaux de génie civil	CHF	35'000.00
Frais de géomètre	CHF	5'000.00
Etude, direction et surveillance	CHF	11'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	6'000.00
Total A	CHF	58'000.00
B. Aménagement du chemin		
Travaux de génie civil	CHF	11'000.00
Construction et pose d'un tablier	CHF	8'000.00
Etude, direction et surveillance	CHF	4'000.00
Divers et imprévus, environ 10 %	CHF	2'000.00
Total A	CHF	25'000.00
C. Déplacement de la conduite d'eau potable	CHF	7'000.00
<b>Total A à C</b>	<b>CHF</b>	<b>90'000.00</b>
<b>Total subventions</b>	<b>CHF</b>	<b>-34'800.00</b>
		<hr/>
	CHF	55'200.00
TVA 7.6 %	CHF	4'195.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>59'395.00</b>

## 5. Aspects financiers

### Financement

Le financement des travaux sera assuré par la trésorerie courante.

### Amortissement

Il est proposé d'amortir le montant de CHF 59'395.- sur l'exercice courant via les comptes suivants :

Service des routes (430.3142) - CHF 24'963.- TTC;

Service des égouts (460.3144) - CHF 26'900.- TTC;

Service des eaux (810.3144) - CHF 7'532.- TTC.

### Coûts d'entretien

L'entretien sera assuré par les services communaux.

## 6. Autorisations

Une enquête publique a été déposée entre le 15 janvier et le 15 février 2010 et a soulevé une opposition d'un propriétaire riverain. Elle a été retirée à la suite d'une séance sur place.

Le service des forêts, de la faune et de la nature nous a délivré, le 9 mars 2010, une autorisation spéciale pour intervenir sur le ruisseau de la Scie dans le secteur concerné par notre projet.

De plus, une demande de subvention a été transmise au voyer du 3<sup>e</sup> arrondissement pour tous les travaux d'aménagement du ruisseau.

Finalement, une convention de cession de 88 m<sup>2</sup> a été signée entre la Municipalité et le service des eaux, sols et assainissement (SESA).

## 7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal :

- ⇒ Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis.
- ⇒ Accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000.- pour ces travaux.
- ⇒ Encaisser les subventions.
- ⇒ Financer la dépense par la trésorerie courante.
- ⇒ Amortir le montant total sur l'exercice courant via les comptes 430.3142, 460.3144 et 810.3144.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire adj.

J. de Gautard

A. Picci

Annexes : Extrait de la carte nationale  
Plan de situation détaillé  
Coupe type

Municipal délégué : M. Bovay



Etat de Vaud

Commune de st-Léger – La Chiésaz

## REMISE A CIEL OUVERT DU RUISEAU DE LA SCIE

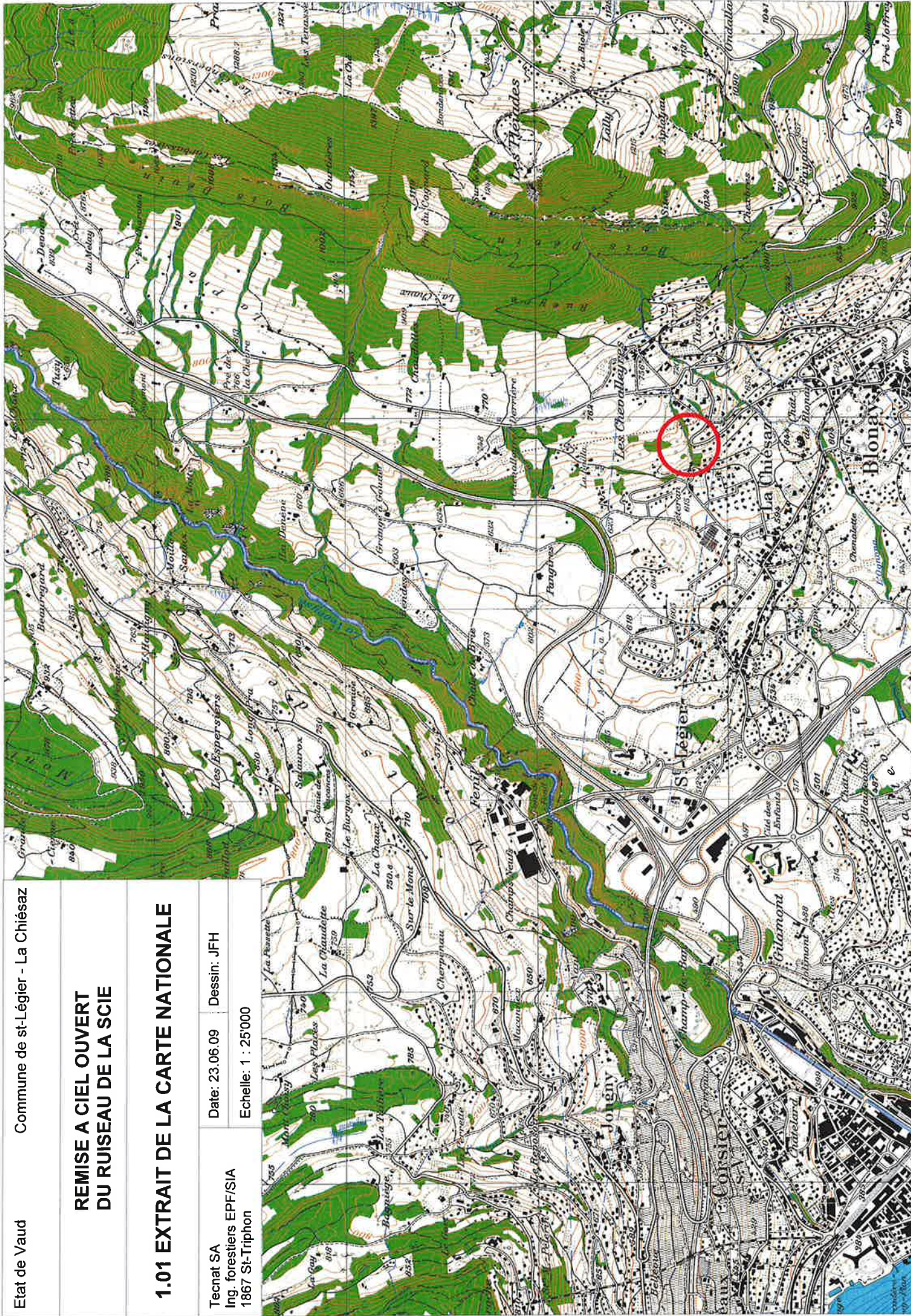
### 1.01 EXTRAIT DE LA CARTE NATIONALE

Tecnat SA  
Ing. forestiers EPF/SIA  
1867 St-Triphon

Date: 23.06.09

Dessin: JFH

Echelle: 1 : 25'000





Propriété de: COMMUNE DE SAINT-LEGIER – LA CHIESAZ

Parcelle 1523: forêt 2'581 m<sup>2</sup>  
**surface totale 2'581 m<sup>2</sup>**

- **Nom local: Route de Châtel-St-Denis / A la Cheneau**
- Coordonnées moyennes: 557'890 / 147'215
- Zone de protection des sites B  
« Eglise de la Chiésaz et Château de Blonay »
- Protection des eaux: secteur A
- Degré de sensibilité au bruit: II
- Limite des constructions: art. 36 LRou - - - - -
- Servitudes RF: 231'425 Canalisation d'eau  
245'620 Canalisation d'égout
- Altitude moyenne de la zone: 680 m.

**PROJET DE REMISE A CIEL OUVERT DU RUISSEAU DE LA SCIE**

Echelle 1:500

Vevey, le 11 novembre 2009

**MICHEL CARDINAUX**  
 Ing. Géomètre officiel  
 1800 VEVEY

*M. Cardinaux*

Dossier 5510 RICHARD & CARDINAUX S.A. Ingénieurs-géomètres officiels Rue des Bosquets 33 1800 VEVEY  
 Tél. 021 925 29 00 Fax 021 921 03 29 E-mail info@rcgeom.ch

Le propriétaire  
 et maître de l'ouvrage:

L'ingénieur:

**tecnat s.a.**  
 Bureau d'ingénieurs forestiers  
 1867 ST-TRIPHON

*J.F. Huel*

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
 DE ST-LÉGIER - LA CHIESAZ**

LE SYNDIC: **MUNICIPALITÉ SECRÉTAIRE:**



Etabli sur la base des  
 données cadastrales

La réalisation du projet implique  
 une mise à jour du plan RF

## COUPE TYPE

Dressé par: Tecnat SA  
En la Porte 6  
1867 St-Triphon

tel: 024 499 19 15  
fax: 024 499 10 31  
email: tecnat@bluewin.ch

Projet N°:

407-01

Plan N°:

4.01

Echelle: 1 : 50

Format: 210 x 420

Ind.	Date	Dess.	Contr.	Objet de la modification
	21.10.2009	MH	JFH	

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ  
DE ST-LÉGIER - LA CHIESAZ

LE SYNDIC:

LE SECRÉTAIRE:

